

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

27 JUL. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



21093542

N° d'entreprise : **0429 199 165**

Nom

(en entier) : **Cullen International SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Clos Lucien Outers, 11-21/1 B-1160 Auderghem**

Objet de l'acte : Décès Administrateur - Reconduction

Extrait du PV de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22/06/2021

L'assemblée commémore le décès du fondateur de la société, Monsieur Bernard Cullen, le 7 juillet 2020 et prend note de la fin de son mandat d'administrateur et administrateur délégué à cette date.

L'assemblée renomme avec effet à dater de la présente décision et jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022 les administrateurs suivants :

Madame Jean Cullen

Monsieur Graham Tidd

Monsieur Philippe Defraigne

BV All Together, représentée permanent par Monsieur Bruno Segers

Monsieur Bernard Marr

Les administrateurs nomment Madame Jean Cullen comme administrateur délégué et présidente du Conseil d'Administration.

Mme Michèle Ledger est également renommée pour la même période comme délégué à la gestion journalière jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2022. Il peut être mis fin au mandat de cette déléguée à la gestion journalière à tout moment par le conseil d'administration sans préavis, ni indemnités. Ses pouvoirs sont limités à la signature des contrats et documents administratifs liés à ces contrats ainsi qu'à toute facturation des services fournis par la société.

L'assemblée nomme avec effet à dater de la présente décision et jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022 les suppléants à la déléguée à la gestion journalière suivants :

Monsieur Ezequiel Dominguez

Monsieur Philippe Defraigne

Mr Defraigne et Mr Dominguez sont nommés en cas de défaillance de Mme Ledger, si celle-ci se trouve dans l'incapacité d'assurer ses fonctions, pour la même période jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2022. Il peut être mis fin à leurs mandats de délégués suppléants à la gestion journalière à tout moment par le conseil d'administration sans préavis, ni indemnités. Ses pouvoirs sont limités à la signature des contrats et documents administratifs liés à ces contrats ainsi qu'à toute facturation des services fournis par la société.

Les administrateurs nomment Monsieur Graham Tidd en tant que suppléant si Madame Jean Cullen, administrateur délégué et présidente du Conseil d'Administration, devait se trouver dans l'incapacité d'assurer ses fonctions temporairement. Si Monsieur Graham Tidd devait à son tour se trouver dans l'incapacité d'assurer ses fonctions de Président et administrateur délégué suppléant, Monsieur Philippe Defraigne assurerait ce rôle jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale en 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, est nommé en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile désigne monsieur Alexis Palm (IRE NrA01433), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2021, sont de 8.520 EUR. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Jean Cullen
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).